



COMITE DES SAGES

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

Présent/e/s : ANGE Jean-Bernard, DELAGNES Huguette, ESTREGUIL Jean-Pierre, GUENOT Christian, GUILLEBASTRE André, STENGELE André.

Excusé/e/s : AUJOLS Yvette, CABANTOUS Solange, CHAMBON Régine, FERNANDEZ Yves, LOUBIERE Josiane.

Démissionnaire : LANTUECH Marie-Claude.

Nouveaux membres : BONY Hélène, MARTIN Rose-Marie, SILEM Marc.

Représentant/e/s de la Mairie :

- LANTUEJOUL Olivier, Maire ;
- BOUSQUET Irène, 2^{ème} Adjointe (en charge de l'enseignement et de la culture).

1. Accueil de nouveaux membres et renouvellement du bureau :

1.1. Le Comité fait connaissance avec les trois nouveaux candidats qui pourraient remplacer les démissionnaires. Le Comité voit son mandat tacitement renouvelé pour 3 ans et se recompose aujourd'hui de 15 membres.

Pour rappel, le fonctionnement du Comité se caractérise comme suit :

- réunions plénières avec présence du Maire et – selon les sujets abordés- de l'Adjoint Claude DALMON (travaux) et de l'Adjointe Irène BOUSQUET (enfance, enseignement, culture, social)
- chaque réunion plénière débute par les informations communales
- ensuite, on aborde les travaux en cours, sachant que le Comité peut faire des propositions au conseil municipal ; inversement, le Conseil peut donner mission au Comité d'aborder tel ou tel sujet.

1.2. Il est adopté par le Comité que André STENGELE assumera la fonction de Coordonnateur du Comité, en remplacement d'André GUILLEBASTRE qui en reste simple membre. Vu le nombre d'absence, la nomination d'un(e) nouveau(elle) Secrétaire est reportée à la réunion plénière suivante.

1.3. Le Comité propose – outre l'alternance des réunions entre Agnac et Flagnac – de se réunir également dans chacune des écoles, ceci afin de mieux les connaître.

2. Informations de la municipalité :

- 2.1. La coupure de l'éclairage nocturne du centre-bourg sera bientôt active. Les centres bourgs d'Agnac et de Flagnac (places des églises, proximité des écoles et salles de fêtes) ainsi que le rond-point de la Planque auront un éclairage restreint. Les lampadaires s'allumeront à 80% de leur intensité à la tombée de la nuit. Puis, de 23h jusqu'au petit matin, ils resteront allumés à 20% de leur intensité. Sur le reste de la Commune, l'éclairage public sera entièrement éteint à partir de 23h et se rallumera au petit matin (sauf entre le 1 juin et le 31 août).
Ceci concerne tous les éclairages « leds ». On ne touche actuellement pas aux anciens éclairages au sodium pour des raisons de non-conformité aux normes. Or, le remplacement d'un ancien éclairage coûte très cher (3.000 € par boîtier, 1.500 € de frais d'installation par changement). On avoisine alors un budget d'environ 180.000 €. Tout ceci fera prochainement l'objet de réunions de travail afin de trouver des solutions.
- 2.2. Les travaux de la rue neuve à Flagnac sont en bonne voie et devraient être terminés fin novembre.
- 2.3. Les travaux pour le contournement de l'école d'Agnac vont débuter courant octobre, avec également les travaux de sécurisation des entrées Nord et Sud d'Agnac. Tout cela durera 4 à 5 mois.
- 2.4. A Flagnac, l'aménagement de la nouvelle placette (rue de la Fontaine, face à la grange du spectacle) est terminé.
- 2.5. Concernant les frais d'électricité, les Mairies ont reçu de la part de l'Etat l'injonction de diminuer sur 10 ans (pour Flagnac, de 2016 à 2026) leur facture d'énergie de 40%. Or, ceci implique de programmer de nouveaux travaux sur les bâtiments publics.
3. « Groupe signalétique » : état d'avancement des travaux et programmation de la suite :

Le groupe a bien avancé lors de sa réunion du 31 mai dernier (Chapelle, stèle du cimetière, Monument aux morts, lavoir, entrées du village).

La restauration de la Croix du cimetière pose question ; d'après l'entreprise Spinelli, c'est très difficile à réussir.

On convient qu'il faudrait que le Conseil municipal puisse disposer d'une maquette définitive des panneaux pour début novembre. Entretemps, cette maquette devra être discutée et approuvée par le Comité des sages à la mi-octobre.

Le Coordonateur prend contact avec André ROMIGUIERE pour une très prochaine réunion du groupe¹ qui finalisera les différents textes.

4. Proposition d'une action commune avec le Conseil municipal des Enfants dans le cadre de l'action « ramassage » du SYDOM le 21 octobre prochain :
 - 4.1. Le conseil communal des Enfants souhaite renouveler une « Opération village propre ». Un des buts est de toucher les parents ; c'est pourquoi l'opération aura lieu un samedi.

¹ Composé de Jean-Bernard ANGE, Solange CABANTOUS, Yves FERNANDEZ et Daniel FUMEL.

L'idée est d'effectuer en plusieurs groupes sur Agnac, Flagnac et les abords du Lot une opération de ramassage de déchets, lesquels seront ensuite collectés par le camion de la Commune et ramenés au stand du SYDOM à Flagnac, avec alors explications des modalités de tri.

Il faudra prévoir rapidement une campagne de communication (affiche, presse, infos directes aux élèves, etc.)

4.2. C'est pourquoi il est prévu **le mardi 26 septembre à 17h30 une réunion à la Mairie** avec :

- le Comité des Sages
- les 2 enfants actuellement membre du Conseil municipal des Enfants (lequel est actuellement en voie de renouvellement)
- tous les enfants candidats à ce Conseil.

5. **Préparation d'un article pour le prochain bulletin municipal (à remettre au plus tard fin novembre) :**

Cet article (une demi-page A4) mentionnera notamment l'arrivée de nouveaux membres et comportera une photo de groupe du Comité.

C'est pourquoi il est prévu **une réunion préparatoire en sous-groupe le jeudi 5 octobre à 14h à la salle du Club de l'Amitié** (avec *Huguette DELAGNE, Jean-Pierre ESTREGUIL et André GUILLEBASTRE ; appel sera fait aux absents*).

6. **Divers :**

6.1. Il est ramené au Comité que certains véhicules roulent dans le bourg d'Agnac à des vitesses largement supérieures aux 30 km/h autorisés et représentent un réel danger. Le débat porte sur les modalités de contrôle et de verbalisation de ces infractions :

- le « dos d'âne » est difficile à mettre en place ;
- on peut appeler les gendarmes ; ils viennent et verbalisent (mais ceci n'entraîne pas nécessairement une disparition de ces délits) ;
- mettre un panneau « Ralentissez » ?
- mettre un radar pédagogique ? cela a comme effet des ralentissements mais une étude comparative a montré que les différences de vitesse avec et sans radar ne sont guère significatives.

6.2. Il y a le souhait de pouvoir disposer dans les bourgs d'une benne à déchets verts. Malheureusement, ceci relève de la compétence de la Communauté de Communes, laquelle ne prévoit pas actuellement ce type d'équipement. Il reste donc à s'équiper d'un composteur chez soi ou à aller à la déchetterie.

6.3. On revient sur les problèmes de civisme à propos des déchets canins. Tout le problème est d'arriver à rencontrer/interpeller les habitants producteurs de ces déchets, lesquels sont probablement dans d'autres valeurs, cultures, usages, idéologies, etc. que les nôtres. Mais c'est toute une démarche complexe à inventer.

On peut faire appel au préventeur de la Communauté de Communes qui est habilité à donner avertissement et verbalisation, en faisant du porte à porte.

6.4. La préparation de la 6^{ème} édition de « FLAGN'ART » est actuellement en suspens, suite au décès de Colette MARIN et à la difficulté de pourvoir à son remplacement. On cherche de nouvelles pistes.

PROCHAINES REUNIONS

**LE MARDI 26 SEPTEMBRE A FLAGNAC A 17H30 avec le Conseil municipal
des Enfants**

**LE MERCREDI 18 OCTOBRE A 20H A L'ECOLE DE FLAGNAC (plénière du
Comité + photo de groupe)**